

Questions orales

Je ne veux donc pas ajouter quoi que ce soit à ce stade-ci qui serait de nature à causer des embarras à ceux qui négocient actuellement un contrat.

[Traduction]

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, étant donné que la question en litige était simple, à savoir, s'il fallait ou non que l'amendement à l'article 903 soit inclus à l'article 904 de la convention collective de manière à faire disparaître de l'un et de l'autre article les mots «sauf les questions de classification», et étant donné que M. Shime...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député voudrait-il poser sa question. Elle me paraît quelque peu compliquée.

Des voix: Bravo!

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, avec tout le respect que je vous dois, elle n'est pas compliquée du moins pas pour le ministre; ni pour ceux qui sont au courant de l'affaire. Certains messieurs à ma droite savent peut-être de quoi il s'agit.

Des voix: Au fait!

M. Lewis: Puis-je continuer, monsieur l'Orateur, et poser enfin ma question au ministre. Étant donné que le différend est fort simple, à savoir, si le même amendement devait être apporté à l'article 904 de la convention collective comme on l'avait fait pour l'article 903...

Des voix: Au fait!

Une voix: Et que... et que... et que.

Une voix: Silence!

M. Lewis: Cela me réjouit, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre, voyons! Il serait peut-être temps que le député pose sa question. Il se rendra compte qu'il a la parole depuis un certain temps. Peut-être devrait-il en venir au fait pour qu'on puisse poursuivre sur le même sujet.

M. Lewis: J'y arrive, monsieur l'Orateur. Vous pourriez demander aux messieurs qui sont à ma droite et à votre gauche...

Des voix: Au fait!

M. Lewis:... de cesser de m'interrompre.

Des voix: Oh, oh!

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, est-ce que le ministre pourrait dire à la Chambre si le gouvernement est prêt à accepter cet amendement supplémentaire à la convention pour aboutir enfin à un règlement?

[L'hon. M. Ouellet.]

[Français]

L'hon. M. Ouellet: Monsieur l'Orateur, je ne pourrai pas faire de commentaires tant que ce rapport de clarification n'aura pas été rendu public.

LE DIFFÉREND OUVRIER—L'INTERVENTION DU MINISTRE

M. Jean-Marie Boisvert (Drummond): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Le ministre a-t-il contribué lui-même à clarifier la situation?

L'hon. André Ouellet (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, si je dois rendre compte de toutes mes heures de travail, je puis dire à l'honorable député que j'ai travaillé très fort au cours de la fin de semaine.

LE DIFFÉREND OUVRIER—LE PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES RELATIONS DE TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE

[Traduction]

M. Peter Reilly (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire au président du Conseil du Trésor? Étant donné que ce différend et d'autres au sein de la Fonction publique et des secteurs connexes sont compliqués par certains articles de la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique qui réglementent la procédure de libre négociation collective, et puisque le gouvernement s'est vu présenter un rapport traitant de la question au milieu de juin 1971, le ministre peut-il nous faire savoir quand il entend proposer les modifications que l'on envisageait d'apporter à la loi?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je crois que l'on a déjà posé la question et qu'elle a reçu une réponse il y a quelques jours.

M. l'Orateur: L'honorable député de Burnaby-Richmond-Delta peut poser une question supplémentaire.

M. Reynolds: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Il s'agit de l'aéroport, monsieur l'Orateur. Il m'a dit il y a quelques jours que les contrats relatifs au pont de la rue Hudson...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je demanderais à l'honorable député de bien vouloir reprendre son siège. J'avais l'impression que l'honorable député voulait poser une question supplémentaire. Il aura la parole dans un instant. Je crois que l'honorable député de Saint-Jean-Est voudrait poser une question supplémentaire portant sur le sujet qui fait l'objet de la discussion.

LE DIFFÉREND OUVRIER—LE GOUVERNEMENT ET LA PROPOSITION DU CONCILIATEUR QUANT À LA CLASSIFICATION

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre des Postes si le représentant du gouvernement a signé hier un accord selon lequel le gouvernement accepte l'interprétation que M. Shime a donnée du rapport de la commission de conciliation en ce qui a trait aux articles 903 et 904?